

Les Administrateurs de HSBC Global Funds ICAV (les « **Administrateurs** »), énumérés dans le Prospectus à la section « **Gestion et administration** », acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. Les Administrateurs (qui ont pris tous les soins raisonnables pour s'en assurer) déclarent que, à leur connaissance, les informations contenues dans le présent Supplément sont conformes aux faits et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. Les Administrateurs en acceptent dès lors la responsabilité.

HSBC Global Funds ICAV – Multi Factor US Equity Fund

(Un compartiment de HSBC Global Funds ICAV, fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre ses compartiments, agréé par la Banque centrale d'Irlande conformément aux Règlements de 2011 des Communautés européennes sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à leurs amendements ultérieurs éventuels)

20 mai 2024

Le présent Supplément fait partie intégrante du Prospectus daté du 17 novembre 2023 (le « Prospectus ») relatif à HSBC Global Funds ICAV (l'« ICAV ») aux fins de la Réglementation relative aux OPCVM. Sauf mention contraire dans le présent Supplément, tous les termes commençant par une majuscule auront la signification qui leur est attribuée dans le Prospectus. Le présent Supplément doit être lu dans le contexte du Prospectus et conjointement avec celui-ci. Il contient des informations relatives à HSBC Global Funds ICAV – Multi Factor US Equity Fund (le « Compartiment ») qui est un compartiment séparé de l'ICAV, représenté par les séries d'actions HSBC Global Funds ICAV – Multi Factor US Equity Fund de l'ICAV (les « Actions »). Veuillez vous reporter au Supplément Liste des Compartiments pour connaître la liste des autres Compartiments de l'ICAV.

Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire attentivement le présent Supplément et le Prospectus dans leur intégralité et de consulter un courtier, un conseiller bancaire, un juriste, un comptable ou un autre conseiller financier pour obtenir des conseils indépendants sur : (a) les dispositions légales applicables dans leur pays en matière d'achat, de détention, d'échange, de rachat ou de cession d'Actions ; (b) toute restriction de change à laquelle ils sont soumis dans leur pays en matière d'achat, de détention, d'échange, de rachat ou de cession d'Actions ; (c) les conséquences juridiques, fiscales, financières ou autres découlant de la souscription, de l'achat, de la détention, de l'échange, du rachat ou de la cession d'Actions ; et (d) les dispositions du présent Supplément et du Prospectus.

Les investisseurs potentiels doivent tenir compte des facteurs de risque indiqués dans le Prospectus et dans le présent Supplément avant d'investir dans ce Compartiment.

SOMMAIRE

| | N° de page |
|--|-------------------|
| GÉNÉRALITÉS | 3 |
| OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT | 5 |
| RISQUES D'INVESTISSEMENT | 7 |
| CATÉGORIES D' ACTIONS | 10 |
| COMMISSIONS ET FRAIS | 11 |
| DESCRIPTION DE L'INDICE..... | 11 |

GÉNÉRALITÉS

Les dispositions suivantes sont applicables au Compartiment :

| | |
|--|---|
| Devise de référence | Dollar américain |
| Indice | Indice S&P 500 Index (USD Net Total Return) |
| Profil de l'Investisseur type | Le Compartiment est conçu pour les investisseurs à la recherche d'une appréciation du capital et qui prévoient d'investir pendant au moins 5 ans. Le Compartiment peut intéresser les investisseurs qui recherchent un investissement en actions de base avec une exposition aux investissements en actions américaines. |
| Gestionnaire d'investissement | HSBC Global Asset Management (UK) Limited |
| Méthode de gestion du risque | Approche par les engagements. Des informations détaillées sur l'approche par les engagements, y compris les limites d'effet de levier qui s'appliquent, sont exposées dans le Prospectus à la section intitulée « Utilisation des instruments financiers dérivés » et les limites d'effet de levier qui s'appliquent sont abordées dans le présent Supplément à la section « Instruments dérivés ». |
| Heure limite de négociation | 12 h 00 heure irlandaise, chaque Jour de négociation. |
| Souscriptions en nature | Les souscriptions en nature seront autorisées à titre exceptionnel uniquement lorsqu'elles ont été expressément approuvées à l'avance par le Gestionnaire d'investissement. |
| Date de règlement des souscriptions | Pour les souscriptions effectuées jusqu'au 24 mai 2024 inclus, trois Jours ouvrés après le Jour de négociation. Pour les souscriptions effectuées le 28 mai 2024 ou après cette date, dans un délai de deux Jours ouvrés après le Jour de négociation ou tout autre jour que la Société de gestion pourra déterminer et notifier aux Actionnaires. |
| Date de règlement des rachats | Pour les rachats effectués jusqu'au 24 mai 2024 inclus, trois Jours ouvrés après le Jour de négociation. Pour les rachats effectués le 28 mai 2024 ou après cette date, dans un délai de deux Jours ouvrés après le Jour de négociation ou tout autre jour que la Société de gestion pourra déterminer et notifier aux Actionnaires. |
| Point d'évaluation | 23 h 00 heure irlandaise, le Jour de négociation suivant l'Heure limite de négociation. |
| Prix d'offre initial | Le prix d'offre initial des Actions du Compartiment est de 10,00 (ou dans le cas du yen japonais, 100,00), dans la Devise de référence de la Catégorie d'actions concernée. Après la Période d'offre initiale, les Actions seront émises au Prix de souscription. |

Période d'offre initiale

De 9 h 00 (heure irlandaise) le 15 décembre 2023 à 17 h 00 (heure irlandaise) le 14 juin 2024 ou toute autre date et heure antérieure ou postérieure éventuellement déterminées par les Administrateurs. Toute extension ou tout raccourcissement de la Période d'offre initiale sera conforme aux prescriptions de la Banque centrale.

OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif d'investissement : réaliser une croissance du capital sur le long terme.

Politique d'investissement : le Compartiment investit principalement dans des actions de sociétés constituées aux États-Unis ou qui tirent la majorité de leurs revenus des États-Unis.

Plus précisément, dans des conditions de marché ordinaires, le Compartiment investit un minimum de 90 % de ses actifs nets dans des titres de participation (à savoir des actions et des fonds de placement immobilier) ou des titres assimilés à des actions (ADR, GDR et certificats représentatifs sans droit de vote qui ne comporteront pas d'instruments dérivés et/ou d'effet de levier) de sociétés constituées aux États-Unis ou qui tirent la majorité de leurs revenus des États-Unis. Les ADR, GDR et certificats représentatifs sans droit de vote peuvent être utilisés pour s'exposer à un titre de participation ou un panier de titres de participation au lieu d'utiliser un titre physique. Le Compartiment peut également détenir des liquidités et instruments du marché monétaire (bons, effets de commerce et certificats de dépôt) aux fins de liquidité accessoire. Le Compartiment peut également investir dans des parts ou actions d'Organismes de placement collectif éligibles, y compris des fonds du marché monétaire, afin d'atteindre son objectif d'investissement.

À l'exception des investissements autorisés dans des titres non cotés ou des instruments dérivés de gré à gré et/ou des Organismes de placement collectif éligibles, les titres dans lesquels le Compartiment investit seront cotés ou négociés sur des Marchés reconnus, tels que définis dans le Prospectus.

Approche d'investissement : le Gestionnaire d'investissement identifie les titres de participation qui composent ou peuvent ne pas composer l'Indice S&P 500 Index (USD Net Total Return) et utilise un processus d'investissement systématique exclusif pour créer un portefeuille qui met l'accent sur les primes de risque offertes par l'exposition à des facteurs, tels que la valeur, la qualité, la dynamique, le faible risque et la taille. Vous trouverez ci-dessous de plus amples informations sur ces facteurs.

- La Valeur : le Gestionnaire d'investissement cherche à distinguer les titres de participation sous-évalués des titres de participation surévalués et détermine si un titre de participation est sous-évalué ou surévalué en comparant la valeur intrinsèque d'un titre de participation par rapport à son cours.
- La Qualité : le Gestionnaire d'investissement cherche à distinguer les sociétés de qualité dont la rentabilité et la qualité des bénéfices sont élevées et l'effet de levier faible, des sociétés dont la rentabilité et la qualité des bénéfices sont faibles et l'effet de levier important.
- La Dynamique : le Gestionnaire d'investissement cherche à distinguer des titres de participation et/ou des secteurs dont la performance récente est élevée de celles et/ou ceux dont la performance récente est faible, la performance récente étant comprise dans les 12 mois précédents.
- Le Risque faible : le Gestionnaire d'investissement cherche à distinguer les titres de participation plus volatils des titres de participation moins volatils.
- La Taille : le Gestionnaire d'investissement cherche à distinguer les grandes et les petites entreprises selon la capitalisation boursière totale à flottant libre, mais également selon le total des actifs et des ventes.

L'approche d'investissement fait l'objet de recherches continues sur les facteurs susmentionnés. Un portefeuille est alors créé et vise à maximiser l'exposition aux titres de participation les mieux classés en fonction des facteurs susmentionnés tout en minimisant le risque du portefeuille.

Les investissements sous-jacents de ce Compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Indice de performance de référence : le Compartiment est géré de manière active et ne réplique pas un indice de référence. L'indice de performance de référence du Compartiment est l'Indice S&P 500 Index (USD Net Total Return) (l'« Indice ») et est utilisé à des fins de comparaison uniquement. Les Actionnaires doivent être conscients que le Compartiment ne sera pas géré par rapport à l'indice de performance de référence et que les rendements d'investissement peuvent s'écarter sensiblement de la performance de l'indice de référence spécifié.

Le Gestionnaire d'investissement utilisera son pouvoir discrétionnaire pour investir dans des titres ne figurant pas dans l'indice de référence en fonction de stratégies de gestion active (décrites ci-dessus à la section intitulée « approche d'investissement ») et de possibilités d'investissement spécifiques. On estime qu'un pourcentage important des investissements du Compartiment proviendra des composants de l'indice de référence. Toutefois, leur pondération peut différer sensiblement de celle de l'indice de référence.

L'écart de la performance du Compartiment par rapport à celle de l'indice de référence est également analysé par rapport à un écart défini, sans pour autant y être limité.

Les Actionnaires doivent être conscients que l'indice de performance de référence peut changer au fil du temps et que le Supplément peut être mis à jour en conséquence afin de refléter ce changement.

Description de l'indice : l'Indice est un indice pondéré par la capitalisation boursière ajustée du flottant conçu pour mesurer la performance du marché actions des sociétés américaines à grande capitalisation sur la base des capitalisations boursières de 500 grandes entreprises ayant des actions ordinaires cotées sur le NYSE ou le NASDAQ. L'Indice est rééquilibré chaque trimestre pour coïncider avec les ajustements trimestriels des actions de l'Indice, qui ont lieu après la clôture du marché le troisième vendredi de chaque trimestre. Ce rééquilibrage peut également intervenir à d'autres moments afin de refléter l'activité des entreprises telles que les fusions et acquisitions.

De plus amples informations sur l'Indice, sa composition, son calcul, les règles d'examen et de rééquilibrage périodiques, ainsi que sur la méthode générale à l'origine de l'Indice sont disponibles sur le site www.spglobal.com.

Instruments dérivés : le Compartiment peut utiliser des IFD sous réserve des conditions et limites fixées par la Banque centrale telles que décrites à la section intitulée « Utilisation des instruments financiers dérivés » dans le Prospectus. L'utilisation éventuelle de ces IFD par le Compartiment peut entraîner une augmentation de sa volatilité. Toutefois, le Compartiment ne devrait pas présenter un profil de risque supérieur à la moyenne du fait qu'il utilise des IFD ou investit dans des IFD. Le Compartiment ne prévoit pas d'utiliser largement des IFD. Même si le Compartiment induira un effet de levier du fait de ses investissements en IFD, l'exposition totale (telle que prescrite par la Réglementation de la Banque centrale relative aux OPCVM) aux IFD, calculée selon l'approche par les engagements, ne doit pas dépasser 100 % de l'actif net total de ce Compartiment.

La Gestion efficace du portefeuille (GEP) fait référence aux techniques et instruments associés aux valeurs mobilières qui remplissent les critères suivants : ils sont économiquement pertinents en raison de la rentabilité des transactions et des décisions d'investissement impliquant des transactions qui ont été conclues avec un ou plusieurs des objectifs spécifiques suivants : (i) la réduction du risque (p. ex. mettre en place une couverture d'investissement sur une partie d'un portefeuille) ; (ii) la réduction du coût (p. ex. gestion des flux de trésorerie à court terme ou allocation tactique d'actifs) ; et (iii) la génération de capitaux ou de revenus supplémentaires pour le Compartiment avec un niveau de risque approprié en tenant compte du profil de risque du Compartiment tel que décrit dans le présent Supplément, dans le Prospectus et dans les dispositions générales des Réglementations relatives aux OPCVM.

Les IFD que le Compartiment peut utiliser sont des contrats à terme standardisés sur actions, des contrats à terme standardisés sur devises, des contrats de change, des options sur actions et des Swaps sur rendement total, y compris des contrats sur différence. Le Compartiment n'investira pas plus de 5 % de ses actifs nets en contrats sur différence. Des informations supplémentaires sur ces IFD sont incluses dans la section du Prospectus intitulée « Utilisation des instruments financiers dérivés » et les raisons de leur utilisation sont présentées ci-dessous.

Des contrats à terme standardisés (futures) sur actions et sur devises peuvent être utilisés pour se couvrir contre le risque de marché ou pour obtenir une exposition à un marché sous-jacent. Les contrats de change peuvent être utilisés pour convertir la devise des investissements sous-jacents de chaque Compartiment dans la Devise de référence et pour couvrir les dividendes ou les droits d'opérations sur titres perçus dans une devise autre que la Devise de référence entre la date ex-dividende et la date de paiement. Les options sur actions peuvent être utilisées pour se couvrir contre un marché particulier ou s'exposer à ce marché au lieu d'utiliser un titre physique. Les contrats sur différence peuvent être utilisés pour se couvrir contre un titre de participation particulier ou s'exposer à ce titre de participation au lieu d'utiliser un titre physique.

L'intention du Compartiment est que tous les IFD susmentionnés soient utilisés à des fins de couverture et de GEP uniquement.

Opérations de financement sur titres et/ou Swaps sur rendement total : le Compartiment peut effectuer des opérations de prêts de titres sous réserve des exigences de la Réglementation relative aux opérations de financement sur titres, des Réglementations relatives aux OPCVM et de la Réglementation de la Banque centrale relative aux OPCVM. Ceci est plus particulièrement décrit dans le Prospectus à la section intitulée « Techniques d'investissement du portefeuille ». Moins de 30 % des actifs nets du Compartiment peuvent faire l'objet d'accords de prêts de titres à tout moment. Cependant, le montant sujet à des accords de prêts de titres est généralement compris entre 0 % et 25 % des actifs nets du Compartiment. Sous réserve des limitations mentionnées ci-dessus, tout actif du Compartiment peut être soumis à des Opérations de financement sur titres. Le Compartiment ne conclura pas d'Opérations de financement sur titres autres que des opérations de prêt de titres.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des Swaps sur rendement total, bien qu'il soit prévu que ce niveau ne dépasse pas 5 %.

Investissements dans des Organismes de placement collectif éligibles : le Compartiment peut investir dans des parts ou actions d'Organismes de placement collectif éligibles afin d'atteindre son objectif d'investissement. Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets au total dans des Organismes de placement collectif éligibles qui peuvent comprendre des parts ou actions d'Organismes de placement collectif gérés directement ou indirectement par le Gestionnaire d'investissement. De plus amples informations sont fournies dans le Prospectus à la section intitulée « Commissions et frais » et « Risques liés aux investissements dans d'autres Organismes de placement collectif éligibles ».

Volatilité : le Compartiment devrait présenter des niveaux de volatilité moyens à élevés.

SFDR : le Fonds n'est ni un Fonds relevant de l'Article 8 ni un Fonds relevant de l'Article 9 au sens du règlement SFDR.

RISQUES D'INVESTISSEMENT

Un investissement dans le Fonds comporte un certain degré de risque, y compris les risques décrits à la section intitulée « **Facteurs de risque** » du Prospectus.

Les risques principalement liés à des conditions de marché normales sont les suivants :

| |
|---|
| Techniques d'Investissement |
| Titres de Participation |
| Risque de change |
| Catégories d'Actions couvertes |
| Risque lié aux fonds d'investissement |
| Dépendance à l'égard du Gestionnaire d'investissement |
| Risque de Marché |
| Risque lié à la gestion des titres |

Les risques principalement liés à des conditions de marché inhabituelles sont les suivants :

| |
|------------------------|
| Risque de contrepartie |
| Risque de liquidité |
| Risque opérationnel |

Ces risques d'investissement ne sont pas considérés comme exhaustifs et il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire attentivement le Prospectus et le présent Supplément et de consulter leurs conseillers spécialisés avant de procéder à une demande de souscription d'Actions. L'investissement dans le Compartiment ne convient pas aux investisseurs qui ne peuvent pas se permettre de perdre l'intégralité ou une partie substantielle de leur investissement.

Un investisseur doit tenir compte de sa tolérance personnelle vis-à-vis des fluctuations quotidiennes du marché avant d'investir dans le Compartiment.

CATÉGORIES D' ACTIONS

Le Compartiment est composé de plusieurs Catégories d'actions décrites à la section intitulée « **Catégories d'actions** » du Prospectus. Seules certaines Catégories d'actions peuvent être disponibles à la souscription à la date du présent Supplément. Des Catégories d'actions supplémentaires pourront être ajoutées à l'avenir en fonction des exigences de la Banque centrale.

Montants minimums

| Catégorie d'actions | Montant minimum de souscription initiale et détention minimale (en dollars américains ou équivalent dans une autre devise*) |
|----------------------|--|
| A et B | 5 000 |
| IT | 1 Action |
| S | 50 000 000 |
| S1, S2, S3, S4 et S5 | 100 000 000 |
| T | 5 000 |
| W | 1 000 000 |
| X | 10 000 000 |
| Z | 1 000 000 |

* Pour les Actions des Catégories A et B, cela signifie 5 000 EUR, 4 000 GBP, 5 000 CHF, 500 000 JPY, 7 000 SGD ou l'équivalent de 5 000 USD dans toute autre devise. Pour les Actions de Catégorie Z, cela signifie 1 000 000 EUR, 800 000 GBP, 1 000 000 CHF, 100 000 000 JPY, 1 400 000 SGD ou l'équivalent de 1 000 000 USD dans toute autre devise. Pour les Actions de Catégorie X, cela signifie 10 000 000 EUR, 8 000 000 GBP, 10 000 000 CHF, 1 000 000 000 JPY, 14 000 000 SGD ou l'équivalent de 10 000 000 USD dans toute autre devise. Pour les Actions de Catégorie S, cela signifie 50 000 000 EUR, 40 000 000 GBP, 50 000 000 CHF, 5 000 000 000 JPY, 70 000 000 SGD ou l'équivalent de 50 000 000 USD dans toute autre devise. Pour les Actions des Catégories S1, S2, S3, S4 et S5, cela signifie 100 000 000 EUR, 80 000 000 GBP, 100 000 000 CHF, 10 000 000 000 JPY, 140 000 000 SGD ou l'équivalent de 100 000 000 USD dans toute autre devise.

Aucun montant minimum de souscription n'est appliqué aux investissements ultérieurs.

Il est prévu que les Administrateurs acceptent les demandes de souscription d'Actions de Catégorie T pour une durée limitée jusqu'à ce que la valeur nette d'inventaire du Compartiment atteigne 500 millions USD, ou tout autre montant ou période que les Administrateurs peuvent déterminer, à leur seule discrétion, s'il est dans l'intérêt des actionnaires de cette Catégorie de le faire (la « Période fondatrice »). Une fois la Période fondatrice dépassée, l'émission d'autres actions de Catégorie T n'est plus prévue, ce qui est laissé à l'appréciation des Administrateurs.

En ce qui concerne les Actions de distribution, les dividendes sont versés habituellement quatre fois par an, en janvier/février, avril/mai, juillet/août et octobre/novembre, conformément à la section du Prospectus intitulée « Informations sur le Compartiment – Dividendes ».

Des informations relatives aux Catégories avec couverture de change figurent à la section « Informations sur le Compartiment – Transactions sur devises » du Prospectus.

COMMISSIONS ET FRAIS

Frais courants de la Catégorie d'actions*

| A | B | IT | S | S1 | S2 | S3 |
|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Maximum de 0,65 % | Maximum de 0,32 % | Maximum de 0,65 % | Maximum de 0,65 % | Maximum de 0,23 % | Maximum de 0,65 % | Maximum de 0,65 % |
| S4 | S5 | T | W | X | Z | |
| Maximum de 0,65 % | Maximum de 0,65 % | Maximum de 0,30 % | Maximum de 0,65 % | Maximum de 0,27 % | Maximum de 0,20 % | |

* Les frais courants sont fixes et comprennent les frais de gestion, d'exploitation, d'administration et de service. Des frais supplémentaires pouvant atteindre 0,03 % peuvent s'appliquer aux Catégories d'actions couvertes.

Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la section « Commissions et frais » du Prospectus.

DESCRIPTION DE L'INDICE

La présente section est un résumé des principales composantes de l'Indice et n'est pas une description complète de l'Indice.

Généralités

L'Indice est un indice pondéré par la capitalisation boursière ajustée du flottant conçu pour mesurer la performance du marché actions des sociétés américaines à grande capitalisation sur la base des capitalisations boursières de 500 grandes entreprises ayant des actions ordinaires cotées sur le NYSE ou le NASDAQ.

Publication de l'Indice

De plus amples informations sur l'Indice, sa composition, son calcul, les règles d'examen périodique sont disponibles sur www.spindices.com.

La méthodologie de l'Indice peut être modifiée de temps à autre par le Fournisseur de l'Indice. Des informations sur la méthodologie de l'Indice sont disponibles sur le site Internet mentionné ci-dessus.